

## renseignement litige employeur

## Par endy, le 16/06/2009 à 09:34

Bonjour je suis contractuelle dans l'education nationale. En ce moment nos responsables veulent nous faire signer une lettre de mission stipulant que nous pouvons etre appelés à travailler les jours de repos. Je suis à 70% soit 27 heures/semaine ont ils le droit de me faire dépasser ce cota sachant que nous ne sommes pas payé notre seul droit est de récupérer les heures (sous réserve d'acception lors de la demande). Par ailleurs peuvent ils nous obliger à travailler le samedi dans les memes conditions?

comptant sur votre aide

merci d'avance

Ps : la lettre de mission doit etre signée le 18 juin